

Relevé des décisions prises à l'occasion du Conseil Municipal du 13/12/2022

1. Délibération Décision Modificative n°2 : DEL 2022-60

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Articles	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
12	022-Dépenses imprévues	- 2000 €	
12	6531-Indemnités		+ 2000 €
11	61558- Autres biens mobiliers	-8000 €	
12	6411-Personnel titulaire		+ 900 €
12	6413-Personnel non titulaire		+ 900 €
12	6415-Indemnité inflation		+ 1400 €
12	6451-Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		+ 2200 €
12	6456-Versement au F.N.C du supplément familial		+ 600 €
12	6474-Versement aux autres œuvres sociales		+ 500 €
12	6488-Autres charges		+ 1500 €
TOTAL		-10 000 €	+10 000 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVENT la décision modificative n°2 au budget de la Ville pour l'exercice 2022 telle que présentée ci-dessus.

2. Délibération Adoption du rapport d'activités de la CCSL DEL 2022-61

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PRENNENT ACTE** du rapport d'activités de la CCSL pour l'année 2020-2021.

3. Délibération Acquisition des parcelles D 1339-1340-1343 DEL 2022-62

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVENT** l'acquisition des parcelles cadastrées D 1339-1340-1343, d'une surface de 1a44 à l'euro symbolique,
- **AUTORISENT** Madame Le Maire à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative concernant ces parcelles.

4. Délibération Convention d'action foncière et de mise à disposition du 4 rue des Mauges avec l'EPF DEL 2022-63

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉTERMINENT ET FIXENT** la durée du portage à 5 ans,
- **PRÉCISENT**, que l'amortissement in fine,
- **AUTORISENT**, Madame le Maire à signer la convention d'action foncière avec l'EPF,
- **AUTORISENT**, Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'EPF.

5. Délibération Tarifs des Salles DEL 2022-64

- Salle Montfort pour les associations à but lucratif de la commune la première location sera de 87 € et ensuite 170 €.
- Création d'un tarif de location pour la salle de la Divatte : pour les associations à but lucratif de la commune la première location sera à 50 € et ensuite 100 €, le forfait ménage sera de 35 €, la caution pour la location sera de 500 € et la caution ménage sera de 50 €

TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES à compter du 1er janvier 2023		
SALLE MONTFORT	COMMUNE	HORS COMMUNE
Associations pour activités à but non lucratif (assemblées générales, réunions à caractère social, galette des rois)	Gratuit	220 €

	Associations pour activités à but lucratif (loto, belote...)	85 € la première location 170 € les autres locations	320 €
PARTICULIERS	Vin d'honneur	120 €	170 €
	Location de la salle à la journée	290 €	420 €
	Location de la cuisine	70 €	80 €
	Prise de la salle à 17h la veille	40 €	50 €
	Location de la sono (gratuit pour les associations communales)	50 €	60 €
	Forfait ménage	70 €	70 €
Le nettoyage doit être effectué par les locataires associatifs et/ou privés immédiatement après la manifestation			
Caution pour la location de la salle : 1 000 €			
Caution pour la location de la sono : 300 €			
Caution ménage : 100 €			

Pas de location de vaisselle, prêt des verres pour vin d'honneur
(1.60 € le verre cassé)

TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES à compter du 1^{er} janvier 2023		
ESPACE BUXERIA - SALLE ANJOU	COMMUNE	HORS COMMUNE
Associations pour activités à but non lucratif (assemblées générales, réunions à caractère social)	Gratuit	50 €
Associations intercommunales à caractère social	Gratuit	
Entreprises (formations, séminaires)	60 €	80 €
Forfait ménage	35 €	35 €
Le nettoyage doit être effectué par les locataires associatifs et/ou privés immédiatement après la manifestation		
Caution pour la location de la salle : 500 €		
Caution ménage : 50 €		

ESPACE BUXERIA - SALLE BRETAGNE	COMMUNE	HORS COMMUNE
Associations pour activités à but non lucratif (assemblées générales, réunions à caractère social)	Gratuit	60 €
Associations intercommunales à caractère social	Gratuit	
Entreprises (formations, séminaires)	80 €	100 €
Forfait ménage	35 €	35 €
Le nettoyage doit être effectué par les locataires associatifs et/ou privés immédiatement après la manifestation		
Caution pour la location de la salle : 500 €		
Caution ménage : 50 €		
Location après obsèques : ouverture des deux salles : gratuit - Ménage à effectuer ou forfait ménage à 35 € - caution ménage de 50 €		

TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES à compter du 1er janvier 2023		
SALLE DE LA DIVATTE	COMMUNE	HORS COMMUNE
Associations pour activités à but non lucratif (assemblées générales, réunions à caractère social)	Gratuit	50 €
Associations intercommunales à caractère social	Gratuit	
Associations pour les activités à but lucratif	50 € la première location 100 € les autres locations	80 €
Forfait ménage	35 €	35 €
Le nettoyage doit être effectué par les locataires associatifs et/ou privés immédiatement après la manifestation		
Caution pour la location de la salle : 500 €		
Caution ménage : 50 €		

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

- **APPROUVENT** le tarif des salles pour l'année 2023.

6. Délibération Subvention Musique et Danse pour l'année 2022 DEL 2022-65

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVENT** le versement de cette cotisation soit 1575,16 €
- **INCRIVENT** les crédits nécessaires au budget